



C-DEC 226/1
30/5/22

CONSEIL — 226^e SESSION

PREMIÈRE SÉANCE

(SÉANCE HYBRIDE, MARDI 24 MAI 2022, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Condoléances

1. Le Conseil présente ses sincères condoléances au Gouvernement et aux populations des Émirats arabes unis à la suite du décès récent de Son Excellence Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Président du pays.

Accueil d'un nouveau Représentant

2. Le Conseil accueille chaleureusement le Représentant de l'Argentine, nouvellement nommé, M. Gerardo Ezequiel Bompadre.

Modifications du Programme des travaux de la 226^e session

3. Se fondant sur le courriel diffusé par le Président du Conseil le 16 mai 2022, le Conseil convient des révisions ci-après du Programme des travaux de la présente session établi dans la note C-WP/15296, Révision n° 1 :

- a) report à la 227^e session de la note C-WP/15368, *Rapport sur l'évaluation de la réponse de l'OACI à la COVID-19*, qui figure au point 22 de l'appendice A de la note C-WP/15296, Révision n° 1 ;
- b) ajout du point *Audit de la performance en matière de gestion du projet « NAM19801 » du Programme de coopération technique de l'OACI* comme point supplémentaire, étant entendu qu'il serait présenté comme une note de travail à examiner par le Comité de la gouvernance (COG) avant que le Conseil en soit saisi.

4. S'agissant des courriels diffusés par le Président du Conseil les 11 avril et 21 avril 2022, le Conseil convient de l'ajout, comme point supplémentaire, d'un rapport du Secrétaire général relatif à « l'immatriculation et l'exploitation des aéronefs en Fédération de Russie ».

5. En ce qui concerne le courriel que le Président du Conseil a diffusé le 5 avril 2022 et dans lequel il transmet la lettre reçue de M. Alexander Neradko, Chef de l'Agence fédérale russe des transports aériens, le Conseil convient de l'ajout, comme point supplémentaire, d'un rapport sur les questions liées à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* qui ont été soulevées par la Fédération de Russie.

Actualisation des travaux sur la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme pour l'aviation internationale (LTAG)

6. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15388, qui présente une mise à jour des travaux sur la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme pour l'aviation internationale (LTAG), y compris les résultats des Dialogues de l'aviation mondiale (GLAD), et les travaux préparatoires de la Réunion de haut niveau sur un LTAG (HLM-LTAG). Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du climat et de l'environnement (CEC).

7. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des résultats des Dialogues de l'aviation mondiale (GLAD) sur le LTAG, organisés du 28 mars au 8 avril 2022 sous la forme d'une série de cinq rendez-vous virtuels régionaux, notamment les points de vue exprimés par les États et les parties prenantes sur les divers éléments constitutifs à prendre en considération pour un LTAG, qui sont résumés au § 1 de la note C-WP/15388 ;
- b) prend note en outre des informations relatives aux dispositions prises pour la Réunion de haut niveau de l'OACI sur un LTAG (HLM-LTAG), qui se tiendra du 20 au 22 juillet 2022 à Montréal (Canada), dans un format hybride, comme le résume le § 2 de la note C-WP/15388 ;
- c) convient d'aller de l'avant en se fondant sur la liste des documents proposés pour la Réunion de haut niveau et révisés ultérieurement par le CEC et pris en compte dans l'appendice de son rapport verbal, étant entendu que le Groupe restreint sur la Réunion de haut niveau (SGHLM) et le CEC auront la possibilité d'examiner ces documents et de proposer d'autres révisions de leur contenu, le cas échéant ;
- d) approuve la procédure de préparation et d'approbation des documents de la Réunion de haut niveau et le processus ultérieur décrits au § 5 du rapport verbal du CEC, et à cet égard, convient de charger le Groupe restreint sur la Réunion de haut niveau et le CEC d'examiner les documents de la Réunion de haut niveau, en vue de leur mise au point finale et publication au plus tard en début juin 2022 ;
- e) prend note du fait que le Conseil se réunira le 24 août 2022 ou autour de cette date afin de parachever et d'approuver le projet de note de travail de l'Assemblée sur le changement climatique et, à cet égard, demande au Secrétariat d'examiner plus avant le processus et les échéanciers relatifs à la soumission des documents portant sur ce point de l'ordre du jour, dans le but de maximiser le laps de temps pendant lequel les États membres pourront soumettre des notes de travail destinées à être examinées lors de l'Assemblée.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Multilinguisme à l'OACI

8. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15397, qui présente un projet de note de travail de l'Assemblée sur la mise en œuvre des politiques et décisions visant à renforcer l'efficience et l'efficacité des services linguistiques et à promouvoir le multilinguisme en tant que principe fondamental pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité de la gouvernance (COG).

9. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle qu'il a récemment approuvé la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI (cf. C-DEC 225/3.) et, ce faisant, note avec préoccupation la réduction des capacités des services d'interprétation découlant de l'utilisation de formats de réunion virtuels et hybrides, ainsi que la diminution prévue des capacités de traduction au cours du prochain triennat, et convient que l'Assemblée devrait être invitée à demander à l'OACI de mettre intégralement en œuvre la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15397, sous réserve de la prise en compte des modifications demandées par le COG et son Président, ainsi que des changements convenus par le Conseil lors de l'examen de ce point, et délègue au Président le pouvoir d'approuver ensuite la note de travail révisée en son nom, pour soumission ultérieure à la 41^e session de l'Assemblée.

10. Il est entendu que la teneur des observations formulées lors de l'examen de ce point par le Conseil, notamment les détails des modifications proposées au projet de note de travail de l'Assemblée, sera prise en compte en conséquence dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/1), qui sera publié en temps opportun.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Situation de l'effectif de l'OACI

11. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15396 qui, conformément aux résolutions A24-20 et A39-30 de l'Assemblée, présente un projet de note de travail de l'Assemblée sur la situation de l'effectif de l'OACI en 2019, 2020 et 2021. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité de la gouvernance (COG).

12. Après examen, le Conseil :

- a) encourage le Secrétariat à étudier les mesures éventuelles pour résoudre le problème que pose la ventilation par âge des membres du personnel de l'OACI, en vue de rajeunir les effectifs de l'Organisation, et à promouvoir la diversité lors de l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la représentation géographique et l'égalité des sexes ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15396, sous réserve de la prise en compte des modifications demandées par le COG et son Président, ainsi que des modifications convenues par le Conseil lors de l'examen de ce point, notamment en ce qui concerne le paragraphe de la suite à donner de la note de travail de l'Assemblée, et délègue au Président le pouvoir d'approuver ensuite la note de travail révisée en son nom, pour soumission ultérieure à la 41^e session de l'Assemblée.

13. Il est entendu que la teneur des observations formulées lors de l'examen de ce point par le Conseil, notamment les détails des modifications proposées au projet de note de travail de l'Assemblée, sera prise en compte en conséquence dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/1), qui sera publié en temps opportun.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles

14. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15415, qui présente un projet de note de travail de l'Assemblée sur les faits nouveaux concernant l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles depuis la dernière Assemblée. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC)

15. Après examen, le Conseil :

- a) se félicite des progrès accomplis en matière d'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles depuis la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI et, conscient de l'importance de cette question, encourage tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à établir des règlements et des politiques visant à appuyer la fourniture d'une assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, selon qu'il convient ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15415, sous réserve de la prise en compte des modifications demandées par l'ATC, ainsi que des modifications convenues par le Conseil lors de l'examen de ce point, notamment au § 3.1 du texte de la note de travail de l'Assemblée et en ce qui concerne les § 5, 6 et 7 du dispositif du projet de résolution de l'Assemblée, et délègue au Président le pouvoir d'approuver ensuite la note de travail révisée en son nom, pour soumission ultérieure à la 41^e session de l'Assemblée.

16. Il est entendu que la teneur des observations formulées lors de l'examen de ce point par le Conseil, notamment les détails des modifications proposées au projet de note de travail de l'Assemblée et à la résolution connexe de l'Assemblée, sera prise en compte en conséquence dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/1), qui sera publié en temps opportun.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Résultats de la Plénière ministérielle de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

17. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15383, qui présente un projet de note de travail de l'Assemblée sur les résultats des trois séances plénier ministrielles tenues durant la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC), ainsi que les mesures de suivi prises par l'OACI pour appuyer une plus grande adhésion à la Déclaration. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

18. Après examen, le Conseil :

- a) reconnaît l'importance de la Déclaration ministérielle pour susciter des engagements politiques fermes à relever les défis posés par la pandémie actuelle de COVID-19 et à soutenir la relance, la résilience et la durabilité du secteur de l'aviation et, à cet égard,

convient que la 41^e Assemblée devrait être invitée à approuver la Déclaration afin de souligner sa pertinence au-delà de la crise actuelle ;

- b) approuve le projet de note de travail de l’Assemblée joint à la note C-WP/15383, sous réserve de la prise en compte des modifications demandées par l’ATC, ainsi que des changements convenus par le Conseil lors de l’examen de ce point, et délègue au Président le pouvoir d’approuver ensuite la note de travail révisée en son nom, pour soumission ultérieure à la 41^e session de l’Assemblée.

19. Il est entendu que la teneur des observations formulées lors de l’examen de ce point par le Conseil, notamment les détails des modifications proposées au projet de note de travail de l’Assemblée, sera prise en compte en conséquence dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/1), qui sera publié en temps opportun.

Projet de note de travail de l’Assemblée — Faits nouveaux concernant l’Annexe 9 — *Facilitation*

20. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15377, qui présente un projet de note de travail de l’Assemblée sur les faits nouveaux concernant l’Annexe 9 — *Facilitation* depuis la dernière Assemblée, ainsi que les priorités et les résultats escomptés pour le prochain triennat. Il est également saisi d’un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité du transport aérien (ATC).

21. Après examen, le Conseil prend note des évolutions positives présentées dans le projet de note de travail de l’Assemblée, ainsi que de l’importance des priorités et des résultats escomptés pour le prochain triennat et, ce faisant, approuve le projet de note de travail de l’Assemblée joint à la note C-WP/15377, pour soumission à la 41^e session de l’Assemblée.

Progrès réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte (RHCC)

22. Le Conseil examine ce point sur la base d’un rapport verbal présenté par le Président du Comité des relations avec le pays hôte (RHCC), ainsi que des remarques liminaires du Représentant du Canada.

23. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations fournies par le RHCC, notamment en ce qui concerne l’état d’avancement des questions examinées par le Comité ;
- b) prend également note des informations supplémentaires fournies par la Délégation du Canada au nom de l’État hôte au sujet des changements récents apportés aux directives locales de santé publique liées à la COVID-19, y compris l’annonce du gouvernement du Québec portant sur la levée des dispositions obligatoires en matière de télétravail et, à cet égard, note aussi les directives qui ont été mises en place pour faciliter le retour progressif au bureau du personnel de l’OACI, ainsi que les recommandations connexes relatives à la santé et à la sécurité au travail qui ont été diffusées auprès tant du Secrétariat que de toutes les délégations ;
- c) réitère sa gratitude envers les autorités de l’État hôte pour les assurances qu’elles continuent de donner quant à la facilitation de la délivrance de visas d’entrée au Canada afin d’appuyer la participation de tous les États membres à la 41^e session de l’Assemblée et à d’autres réunions de haut niveau au siège et, à cet égard, prend note

de l'engagement du gouvernement canadien de permettre à tous les délégués dûment accrédités d'entrer dans le pays et du fait que le statut vaccinal des délégués ne constituera pas un obstacle à leur participation aux réunions de haut niveau de l'OACI.

Questions diverses

Nomination de membres et de membres suppléant(e)s à la Commission de navigation aérienne (ANC)

24. Aucune observation n'ayant été reçue au 28 mars 2022 en réponse au courriel du Président du Conseil du 21 mars 2022, il est noté que M. Adel H. Alaufi, du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, a été nommé membre de l'ANC en remplacement de M. Alwaleed Abdulaziz Alenzi qui sera désormais son suppléant, à compter du 25 mars 2022.

25. Aucune observation n'ayant été reçue au 25 mars 2022 en réponse au courriel du Président du Conseil du 18 mars 2022, il est noté que M. Frizo Vormer, d'Australie, a été nommé membre de l'ANC en remplacement de M. Andrew Tiede, à compter du 18 mars 2022.

Demandes d'observateurs et d'observatrices de participer à des séances à huis clos du Conseil

26. Il est noté que suite à des notifications par courriel diffusées par le Président du Conseil en mars et avril 2022, et conformément à la règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne), M. Michael Rossell et en son absence Mme Nathalie Herbelles (ACI), M. Nico Voorbach (CANSO), M. Michael Comber (IATA), M. Andreas Meyer (IBAC), ainsi que M. Daniel Carnelly et Mme Nina Brooks (ICCAIA), ont été invités à participer en qualité d'observateurs et d'observatrices, lors de la 226^e session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

Notes de travail du Conseil présentées pour information

27. Étant donné que le Président du Conseil n'a reçu aucune demande d'examen des notes d'information ci-après, il est estimé que le Conseil a pris note des informations qui y figurent :

- C-WP/15403 – *Situation financière de l'Organisation*
- C-WP/15404 – *Rapports sur les publications en 2021*

— FIN —